

# La réforme de l'Etat coûte 150 millions à Bruxelles

La loi spéciale de financement consécutive à la sixième réforme de l'Etat coûte cher aux finances régionales, et le problème devrait s'aggraver.

Depuis la sixième réforme de l'Etat, les Régions dégagent l'essentiel de leurs recettes des additionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques (IPP). Un mécanisme de solidarité nationale au profit des entités les moins prospères existe. Jusqu'en 2025, la Région bruxelloise sera hissée, à coups de transferts financiers, au niveau de la moyenne nationale. Mais, à

cette date, la solidarité fédérale va se réduire progressivement.

Or la population bruxelloise croît grâce à l'arrivée de citoyens qui ne contribuent pas tous à la fiscalité bruxelloise : parce qu'ils sont exonérés d'impôts chez nous, tels les fonctionnaires internationaux, ou parce qu'il s'agit de personnes défavorisées. Autre motif d'inquiétude, les recettes d'im-

pôts sont inférieures aux prévisions inscrites dans la loi spéciale de financement. Le ministre régional de l'Economie Didier Gosuin (Défi) a fait le total des coûts sous-évalués : « On est au moins à 150 millions de pertes rien que pour la Région bruxelloise. On assainit l'Etat fédéral sur le dos des Régions ». ■

## La sixième réforme de l'Etat pénalise la Région bruxelloise

**BUDGET** La nouvelle loi spéciale de financement n'est pas neutre

- A court terme, elle prive les finances bruxelloises de 150 millions d'euros par an, calcule Didier Gosuin (Défi).
- A long terme, l'exode urbain pèse sur le budget bruxellois.

Voici cinq ans, la Belgique se dotait d'une nouvelle organisation institutionnelle (avec de gros transferts de compétences vers les Régions) et adoptait une réforme de sa loi spéciale de financement (qui règle les moyens dévolus aux différentes composantes de l'Etat fédéral). A l'époque, mandataires politiques et experts multipliaient les projections budgétaires pour chaque entité. Le fantasme ? Personne n'y perdrait (vraiment, en tout cas à court terme).

Aujourd'hui, où en est-on ? Difficile à dire puisqu'il n'existe pas, dans notre Royaume, de suivi précis et systématique des effets de la sixième réforme de l'Etat ! Et que rares sont les spécialistes qui ont le temps de s'y pencher... Ceux qui le font jettent pourtant un regard sombre voire noir sur les perspectives bruxelloises...

### L'exode de la classe moyenne se poursuit

Pour rappel, en vertu de la nouvelle loi de financement, les Régions dégagent

l'essentiel de leurs recettes des additionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques (IPP). Les huit partis signataires de la réforme de l'Etat ont toutefois prévu le maintien d'un mécanisme de solidarité nationale au profit des entités les moins prospères. « C'est clairement le cas de Bruxelles, explique Giuseppe Pagano, professeur de finances publiques et fiscalité à l'UMons. La capacité fiscale de la Région bruxelloise a encore diminué, elle est inférieure de 22 % à la moyenne nationale. »

Concrètement, 10,53 % de la population belge vit dans la capitale mais elle ne contribue que pour 8,27 % dans les recettes totales de l'IPP. Jusqu'en 2025, la Région bruxelloise sera hissée, à coups de transferts financiers, au niveau de la moyenne nationale. Mais, à cette date, la solidarité fédérale va se réduire progressivement, sur dix ans, et ne compensera plus que 80 % de la différence de revenus. Giuseppe Pagano relativise quelque

peu ces chiffres. « Il reste une enveloppe de solidarité et elle est liée à la croissance. Mais, c'est vrai, si Bruxelles ne parvient pas à enrayer la baisse du revenu moyen, les conséquences pour la Région seront de plus en plus fortes. Il faut à tout prix qu'elle augmente la capacité fiscale de ses habitants. »

Or, le problème est connu : la population bruxelloise croît, grâce à l'arrivée de citoyens qui ne contribuent pas tous à la

fiscalité bruxelloise : parce qu'ils sont exonérés d'impôts chez nous, tels les fonctionnaires internationaux, ou parce qu'il s'agit de personnes défavorisées. « Dans le même temps, nous restons confrontés à l'exode urbain des classes moyennes et aisées », s'inquiète Didier

Gosuin, ministre régional de l'Emploi et de l'Economie (Défi), qui alerte depuis longtemps sur les conséquences de la sixième réforme de l'Etat. Le gouvernement Vervoort a pourtant fait du maintien des classes moyennes à Bruxelles une de ses priorités : c'est l'un des enjeux de la réforme fiscale, qui encourage l'achat du premier bien immobilier, et des politiques en matière de logement moyen. Las, les chiffres montrent que la part de Bruxelles dans les recettes de l'IPP continue de se réduire.

« La sixième réforme de l'Etat a créé une concurrence terrible entre les Régions. C'est la course à l'échafote, dénonce le ténor amarante. Nous sommes incapables de suivre la Flandre, par

exemple au niveau des allocations familiales, des politiques de santé ou de la fiscalité. Les Régions étaient déjà concurrentes pour les droits de succession et d'enregistrement, maintenant c'est le cas aussi pour l'IPP. » S'ajoutent à cela les difficultés de se loger à un prix abordable, de se déplacer, voire de trouver une école ou une crèche dans la capitale, et l'exode en Flandre ou en Wallonie se

fait tentant...

#### « De nombreux coûts sous-évalués »

Autre motif d'inquiétude chez Didier Gosuin : les recettes d'impôts sont inférieures aux prévisions inscrites dans la loi spéciale de financement. « Mais d'autres paramètres ont aussi été suréva-

lués, par exemple la croissance économique. Pour Bruxelles, cela représente une perte de plusieurs dizaines de millions chaque année : 70 en 2016, 25 en 2020. »

Le ministre Défi sort alors sa calculatrice, en prenant comme référence l'année 2020 (pas la pire). Les postes en rouge, dans la loi spéciale de finance-

ment, sont nombreux pour Bruxelles, explique-t-il. « Les allocations familiales entraînent un surcoût de trente millions des 2020. Par ailleurs, une série de dépenses n'ont pas été prises en compte pour les politiques d'aide aux personnes et de santé transférées à la Cocom (notamment liées à la création et au fonctionnement de l'organe de gestion Iris-care). Dont un coût 36 millions. »

Didier Gosuin y additionne encore 21 millions de surcoût dus aux primes de bilinguisme (89 millions au total, que le fédéral ne compense qu'à hauteur de 68 millions), 4 millions en coûts administratifs supplémentaires, 16,5 millions

pour les charges du passé dues aux hôpitaux. Soit 132 millions.

Sans parler des coûts plus difficilement évaluables, des montants one-shot (une trentaine de millions, déjà, pour un bâtiment ou de l'informatique). Ni du futur manque à gagner dès 2025, lorsque les moyens transférés pour les compétences régionalisées seront rognés. Ni de la non prise en compte des nouveaux besoins dans les matières régionalisées. « On est au moins à 150 millions de pertes rien que pour la Région bruxelloise. On assainit l'Etat fédéral sur le dos des Régions », dénonce Didier Gosuin. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

## 6<sup>e</sup> RÉFORME DE L'ÉTAT

### Le prix de l'autonomie

La sixième réforme de l'Etat, conclue en 2011, prévoit le transfert de plus de vingt milliards de compétences aux Communautés et Régions. Parmi les gros poissons chers aux Flamands : les allocations familiales (6 milliards), une partie des soins de santé et de l'aide aux personnes (5 milliards).

Autre trophée mis sur la table par la N-VA en 2010 et décroché par les autres partis flamands en 2011 : l'autonomie régionale. Le principe ? La responsabilisation des Régions, dont les budgets sont désormais essentiellement alimentés par leurs impôts et taxes. Avec, dès 2025, une réduction progressive des mécanismes de solidarité fédéraux. Une révolution copernicienne qui a dû être traduite dans une nouvelle loi spéciale de financement, usine à gaz, dont les effets commencent à se faire sentir dans les budgets des différentes entités du Royaume.

V.L.A.